

Question écrite au Collège

Objet : coût des cabinets du Collège des bourgmestre et échevins

Il est d'usage que du personnel soit mis à disposition pour aider le bourgmestre et les échevins dans leurs missions. Il était d'usage jusqu'à la fin de la législature précédente qu'un(e) secrétaire soit affecté à chaque échevin et que deux ou trois secrétaires soient mis à disposition du cabinet du bourgmestre. En plus de ceci, il était d'usage que deux chefs de cabinet soutiennent le bourgmestre et les échevins dans la gestion des dossiers. Enfin, un chauffeur est mis à disposition du bourgmestre.

L'actuel collège a, semble-t-il, élargi ce dispositif en permettant à chaque échevin de disposer d'un chef de cabinet et en mettant à disposition du bourgmestre deux chefs de cabinet.

Pourriez-vous me préciser par cabinet d'échevin ou du bourgmestre le nombre de personnes mises à disposition et en précisant la fonction occupée durant l'année 2019.

Pourriez-vous me préciser le coût salarial de l'ensemble des personnes dévolues aux cabinets du bourgmestre et des échevins durant l'année 2019, ceci cabinet par cabinet ?

Pouvez-vous me préciser le coût salarial de l'ensemble de personnes dévolues aux cabinets du bourgmestre et des échevins durant l'année 2018 ?

Gaëtan Van Goidsenhoven
Conseiller communal

Anderlecht, le 28 janvier 2020.

A l'attention de Monsieur G. Van Goidsenhoven
Conseiller communal

RESSOURCES HUMAINES

Votre correspondant :

Marie-Jeanne MERTENS
rue de l'Instruction, 52 - 1070 Anderlecht
Tél : 02/ 558.09.22
personnel@anderlecht.brussels

Objet : Question écrite au Collège relative au coût des cabinets du Collège des Bourgmestre et Echevins

Monsieur Van Goidsenhoven, Conseiller communal,

Faisant suite à votre question écrite relative au coût des cabinets du Collège des Bourgmestre et Echevins, nous avons l'honneur de vous informer que 2 chef.fes de cabinet ont été respectivement affecté.es au groupe politique PS-SPA-CDH et ECOLO et 1 chef.fe de cabinet au parti DEFI.

Ces derniers soutiennent les mandataires dans leur gestion de dossiers et projets.

A côté de cela, un.e secrétaire est mis.e à disposition auprès de chaque échevin et deux secrétaires, ainsi qu'un chauffeur, auprès du cabinet du bourgmestre.

Le coût salarial des chef.fes de cabinets est de 350.060 EUR et celui pour l'ensemble des personnes dévolues aux cabinets du bourgmestre et des échevins durant l'année 2019 est de 872.940 EUR.

Notez qu'il s'agit de charges totales.

Veillez agréer, Monsieur Van Goidsenhoven, Conseiller communal, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'Échevin des Ressources humaines,

M. VERMEULEN

J. DROUART